Toulouse School of Economics

ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen

1ère session et 2ème session
du
Master
2ème année
MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES, STATISTIQUE
parcours International : Mathematics and economic decision

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1er
Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (1ère session et 2ème session) du

Master
2ème année
MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES, STATISTIQUE
parcours International : Mathematics and economic decision

- Monsieur GAUTIER ERIC, professeur des universités
- Monsieur VILLENEUVE STEPHANE, professeur des universités

Article 2
Le jury sera présidé par :
Monsieur GAUTIER ERIC, professeur des universités

Article 3
Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 1er octobre 2024

Le Directeur,
Christian GOLLIER